



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'économie DFE  
Office fédéral de l'agriculture OFAG

# **Négociations internationales dans le secteur agricole**

Hôtel Berne, 3 juillet 2009



# Contenu

## 1. Introduction (10')

## 2. OMC (20')

*Questions / Discussion (10')*

## 3. Négociations Suisse-UE dans le secteur agroalimentaire et le domaine de la santé

### 3.1 Politique européenne de la Suisse (15')

### 3.2 But et structure des négociations (15')

### 3.3 Etat des négociations (30')

### 3.4 Mesures d'accompagnement et financement (15')

*Questions / Discussion (20')*

## 4. Accords bilatéraux de libre-échange (10')

## 5. Négociations AOP/IGP (10')

*Questions / Discussion (20')*



# L'alimentation: une question globale

- Les ressources de ce monde sont inégalement distribuées
- C'est uniquement grâce aux exportateurs nets de denrées alimentaires qu'il y a assez de nourriture dans le monde
- Les agricultures nationales importent des intrants (p. ex. pétrole)
  - ⇒ Qui fait du commerce ne fait pas la guerre / freine les migrations
  - ⇒ Les règles commerciales participent à la sécurité de l'approvisionnement
- En plus des règles commerciales, il est nécessaire d'avoir :
- Protection des biens publics
  - ➔ Rapport DPD / WDZ
- Utilisation efficace des ressources naturelles
  - ➔ Rapport en réponse au postulat Stadler



## La Suisse, pays exportateur

- Un franc sur deux est gagné à l'étranger (exportation).  
⇒ L'accès au marché est important
- En tant que petit pays, la voie multilatérale revêt une énorme importance pour la Suisse  
⇒ Le Conseil fédéral et le Parlement approuvent les négociations OMC
- L'Union européenne est le partenaire le plus important de la Suisse  
⇒ La voie bilatérale, modèle éprouvé, doit être poursuivie



# La politique agricole suisse depuis 1990

1. Découplage → Paiements directs  
(Durabilité écologique et sociale)
2. Dérégulation → Orientation vers le marché  
(Durabilité économique)
3. Dérégulation, baisse du soutien au marché  
→ Amélioration de la compétitivité  
(Durabilité économique et sociale)



## Une exploitation de toutes les surfaces grâce à un accord

- La protection à la frontière est aussi trouée qu'une meule d'Emmental, et ce même sans un nouvel accord  
→ L'économie agroalimentaire perd des parts de marché
- Un nouvel accord crée les conditions à long terme pour une industrie de transformation innovante et une agriculture productive
- Une exploitation optimale des surfaces ne peut être garantie qu'avec une production qui répond à la demande
- Si les agriculteurs s'ouvrent à la concurrence, l'acceptation des paiements directs en sortira renforcée



# La qualité suisse comme atout

- La stratégie de qualité comme base du succès sur les marchés d'exportation
- Protection des animaux, protection de la nature, durabilité  
→ valeurs suisses reconnues
- A l'heure de la globalisation, ces valeurs gagnent en importance
- Une communication offensive et coordonnée de ces valeurs offre plus que la défense de nos droits de douane élevés



# Sécurité élevée des denrées alimentaires

- Mélamine dans les aliments pour bébé, porc à la dioxine  
→ Aujourd'hui, la Suisse est un trou au milieu de l'Europe
- Avec le nouvel accord dans le domaine de la sécurité agroalimentaire, elle sera intégrée au système d'alerte précoce européen
- Les informations sur des denrées alimentaires peu sûres ou dangereuses seront immédiatement communiquées et les mesures nécessaires pourront être prises à temps



# **Marge de manœuvre accrue pour tous**

Toute la chaîne de création de valeur en profite:

- L'agriculteur innovant bénéficie de nouveaux canaux de vente et de perspectives claires
- L'industrie alimentaire reste compétitive malgré la suppression de la « loi chocolatière »
- Les consommateurs profitent d'un large choix de produits et de prix avantageux



## Changement de cap à cause de la crise?

- Le protectionnisme comme réflexe / une réponse trompeuse à la crise
- Pas de « globalisation sauvage »  
→ OMC, FAO, OIT édictent des règles
- La faim dans le monde: les problèmes des pays en voie de développement sont dus au manque de structures et à une « mauvaise gouvernance », non pas à l'absence de protection à la frontière
- Un nouvel accord: l'UE et la Suisse partagent les mêmes valeurs
- La politique agricole suisse reste indépendante, les paiements directs rétribuent des prestations d'intérêt général et agissent comme filet de sécurité



# Contenu

1. Introduction (10')

2. **OMC (20')**

**Marie-Gabrielle Ineichen-Fleisch, Ambassadeur, SECO  
Responsable Commerce mondial**

*Questions / Discussion (10')*

3. Négociations Suisse-UE dans le secteur agroalimentaire et le domaine de la santé

3.1 Politique européenne de la Suisse (15')

3.2 But et structure des négociations (15')

3.3 Etat des négociations (30')

3.4 Mesures d'accompagnement et financement (15')

*Questions / Discussion (20')*

4. Accords bilatéraux de libre-échange (10')

5. Négociations AOP/IGP (10')

*Questions / Discussion (20')*



# OMC: État des négociations agricoles

- Juillet 2008: aucune avancée lors de la conférence ministérielle informelle
- Intenses négociations au plan technique ainsi qu'à l'échelon des chefs des négociations jusqu'en décembre 2008
- 6 décembre 2008: nouveau projet de modalités comprenant 3 annexes (4e révision)
- Depuis janvier 2009 : point mort
- Avril 2009: David Walker élu en qualité de nouveau Chair
- États-Unis et Inde de nouveau prêts à négocier après les élections
- Perspectives:
- Consultations de Chair en différents formats
- Processus de transparence bi- ou plurilatérale
- Conférence ministérielle ordinaire à la fin de l'année 2009



# OMC: état des négociations agricoles

## Accès au marché

- Réduction des droits de douane répartie sur quatre bandes: Réduction de 70% dans la bande du haut
- Produits sensibles:
  - Nombre : 4% + 2% (nombre)
  - Compensation: extension du contingent tarifaire (4,5% de la consommation dans le pays en cas d'écart maximum)
- Possibilité de créer de nouveaux contingents tarifaires
- Clause spéciale de sauvegarde (SGS): 1% des lignes tarifaires; Suppression après 7 ans
- Conversion en droits de douane ad valorem :  $\geq 90\%$  des lignes tarifaires



# OMC:

## Formule de réduction des douanes

Bande Droit ad valorem, en %	Coefficient de réduction	Part des posi- tions tarifaires CH
> 75	70%	35%
51-75	64%	8%
21-50	57%	14%
0-20	50%	43%
Ø Réduction	≥ 54%	100%



# OMC: état des négociations agricoles

## Soutien interne

- Soutien du marché (“*Amber Box*”):
  - Répartition et réduction selon trois bandes
  - Suisse dans la bande inférieure : - (45% + 7,5%)
- Paiements directs (“*Green Box*”):
  - Pas de limite supérieure ni d’obligation de réduction, mais une meilleure transparence

## Concurrence à l’exportation

- Élimination des subventions à l’exportation d’ici à 2013



# OMC: priorités suisses

## Accès au marché

- Réduction des droits de douane dans la bande supérieure
- Produits sensibles (nombre et compensation)
- Exceptions au plafonnement („*Capping*“)
- Création de nouveaux contingents tarifaires
- Clause spéciale de sauvegarde (SGS)

## Soutien interne

- La solution sur la table actuellement est acceptable

## Concurrence à l'exportation

- Parallélisme entre les subventions à l'exportation et les autres mesures (aide alimentaire, monopoles d'Etat à l'exportation, crédits à l'exportation)





## OMC: bilan et perspective

- Les négociations ont été relancées
- Consensus: le paquet de juillet 2008 ne sera pas défait. La portée de l'accord est déjà largement connue.
- Attente: un nouvel élan en automne 2009
- La situation peut tout à coup évoluer très rapidement. Il n'y a pas de raison d'attendre et de voir venir !



# Contenu

1. Introduction (10')

2. OMC (20')

*Questions / Discussion (10')*

**3. Négociations Suisse-UE dans le secteur agroalimentaire et le domaine de la santé**

**3.1 Politique européenne de la Suisse (15')**

**Lukas Gresch, Ministre,**

**Directeur suppléant du Bureau de l'intégration BI**

3.2 But et structure des négociations (15')

3.3 Etat des négociations (30')

3.4 Mesures d'accompagnement et financement (15')

*Questions / Discussion (20')*

4. Accords bilatéraux de libre-échange (10')

5. Négociations AOP/IGP (10')

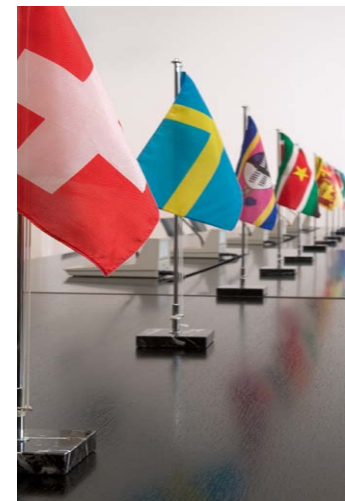
*Questions / Discussion (20')*





# La Suisse poursuit une politique d'intérêts

- **Accès mutuel et étendu** au marché
- Solutions pratiques et **taillées sur mesure**
- Accords dans des **domaines bien délimités**
- Réseau d'accords étendu **par étapes** et de manière continue depuis 1972





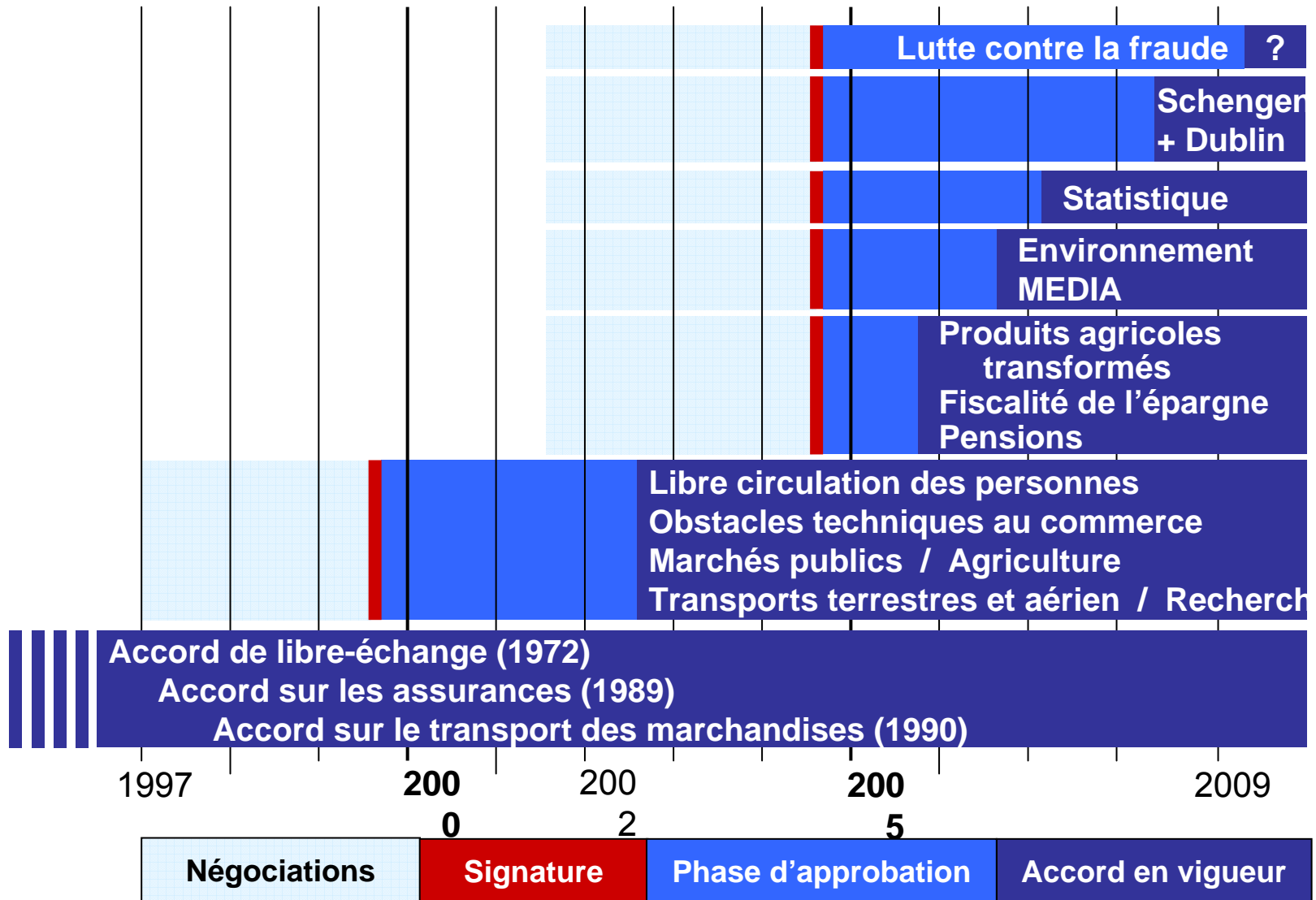
# Un choix confirmé par le peuple suisse

- 1992 **Non** à l'Espace économique européen (EEE)
- 1997 **Non** à l'initiative **contre** l'ouverture de négociations d'adhésion à l'UE
- 2000 **Oui** aux **Bilatérales I**
- 2001 **Non** à l'initiative **pour** l'ouverture de négociations d'adhésion à l'UE
- 2005 **Oui** à Schengen / Dublin
- 2005 **Oui** à l'extension de la libre circulation des personnes
- 2006 **Oui** à la Loi de coopération avec l'Europe de l'Est
- 2009 **Oui** à la poursuite de la libre circulation et à son extension = **oui aux Bilatérales I**





# Vue d'ensemble des accords bilatéraux





# Position du Conseil fédéral

- La Suisse participe **activement et solidairement** à la réalisation d'objectifs communs en Europe
- La voie bilatérale a fait ses preuves
- La voie bilatérale représente actuellement l'instrument qui permet à la Suisse de **défendre au mieux ses intérêts**

Source: Rapport Europe 2006





# Rapport Europe 2006

- Comparé aux scénarios EEE II et adhésion à l'UE, la **voie bilatérale** demeure l'approche qui a fait ses preuves. Elle s'appuie sur un large éventail politique.
- La poursuite de la voie bilatérale est possible à 3 conditions :
  - La Suisse dispose d'une marge de manœuvre suffisante pour fixer les domaines de coopération.
  - L'UE est disposée à trouver avec la Suisse des solutions par la voie bilatérale.
  - Les conditions-cadres économiques n'évoluent pas dans un sens défavorables à la Suisse.
- Si ces paramètres devaient changer, il conviendrait alors d'adapter nos instruments de politique européenne. L'adhésion à l'UE demeure une option parmi d'autres.





# **Priorité : parachever les accords existants**

- **Schengen / Dublin**

Participation opérationnelle frontières terrestres :

12 décembre 2008

aéroports : 29 mars 2009

- **Accord sur la libre circulation**

Continuation et extension de la libre circulation des personnes à la Bulgarie et à la Roumanie

- **Accord sur la facilitation des contrôles douaniers**

Modification (« règle des 24 heures »)

# Les grands nouveaux dossiers : Secteur agroalimentaire et domaine de la santé

Libéraliser l'agriculture en général, y compris dans

- les **outils de production** (secteur en amont)
- les **produits de l'industrie de transformation** (secteur en aval)

Éliminer les entraves

- **tarifaires** (douane, contingents)
- **non-tarifaires** (prescriptions et homologation)

## Intérêts

- Offrir une perspective aux **agriculteurs suisses**
- Baisser les prix en Suisse pour les **consommateurs**
- Favoriser la **croissance** du PIB



# Les grands nouveaux dossiers : Secteur agroalimentaire et domaine de la santé

- Lutter contre les maladies transmissibles
- Garantir la sécurité des aliments et des produits
- Améliorer la santé publique

Moyens mis en œuvre :

- Participation au programme de santé publique de l'UE 2008-2013
- Adhésion à diverses agences de l'UE et aux systèmes d'alerte rapide

**Intérêt**

Politique de santé plus efficace grâce à une **coordination internationale**



# Les grands nouveaux dossiers : électricité

- Règlement du transit et harmonisation des normes
- Reconnaissance des attestations pour le courant vert
- Accès mutuel au marché libéralisé

## Intérêts

- Assurer l'**approvisionnement** en Europe
- Maintenir le rôle de **plaque tournante** de la Suisse





# Contenu

1. Introduction (10')

2. OMC (20')

*Questions / Discussion (10')*

**3. Négociations Suisse-UE dans le secteur agroalimentaire et le domaine de la santé**

3.1 Politique européenne de la Suisse (15')

**3.2 But et structure des négociations (15')**

3.3 Etat des négociations (30')

3.4 Mesures d'accompagnement et financement (15')

*Questions / Discussion (20')*

4. Accords bilatéraux de libre-échange (10')

5. Négociations AOP/IGP (10')

*Questions / Discussion (20')*



# Creuser un puits avant d'avoir soif

La pression sur la protection à la frontière augmente, des parts de marché sont perdues...

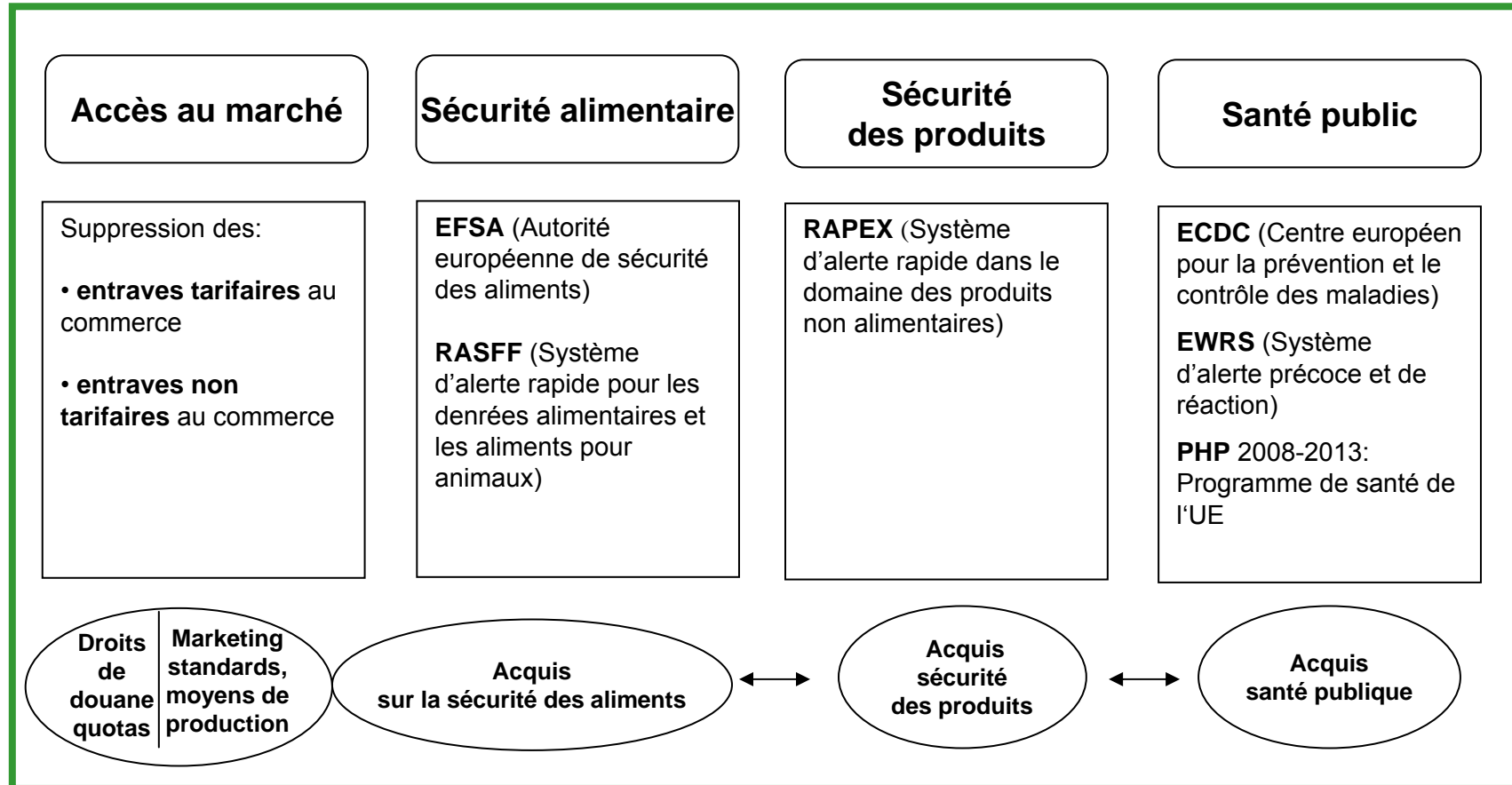
=> **Agir au lieu de réagir**: Accord avec l'UE dans les domaines agroalimentaires et santé publique

« Il s'agit de bien positionner notre agriculture productive et notre industrie agroalimentaire dans une perspective de 8 à 10 ans ».

*CF Doris Leuthard, 4 novembre 2008*



# 4 piliers – 1 mandat





## 4 Piliers – 1 Mandat

- Cohérence étroite entre les quatre sujets  
→ Négociations étroitement coordonnées!
- Cohérent pour le consommateur: la suppression des droits de douane va de pair avec l'amélioration de la sécurité alimentaire et de la collaboration dans le domaine de la santé
- Cohérent pour l'accès au marché: la suppression des entraves non-tarifaires est seulement possible avec une harmonisation de la législation sur les denrées alimentaires

**Le Conseil fédéral a adopté un mandat et vise une conclusion commune des quatre sujets**





# Raisons pour un accord

## Chances pour l'agriculture:

- améliorer la productivité et la compétitivité de l'ensemble de l'économie alimentaire suisse  
→ consolider les parts de marché dans le pays
- L'UE compte 490 millions de consommateurs. Les préférences sont les mêmes. Les produits suisses de qualité ont de grandes chances
- C'est le bon moment: n'attendons pas pour travailler les marchés, nous aurons de meilleures chances de gagner des parts de marché
- L'Autriche l'a fait: les exportations ont triplé depuis l'adhésion à l'UE; le taux d'abandon des exploitations n'a pas augmenté; les exploitations sont plus petites qu'en Suisse en moyenne



# Raisons pour un accord

## Les consommateurs en profitent:

- Plus de choix et des produits innovants
- Plus de sécurité grâce aux systèmes d'alerte rapide et à des règles plus strictes
- Pression sur les marges, prix plus bas (1 kg de frites surgelées: 8.70.- au lieu de 2.70.-)

## La chaîne de création de valeur a besoin d'un accord:

- La « loi chocolatière » amenée à disparaître
- Des prix concurrentiels sont nécessaires
- Exode de l'industrie de transformation à l'étranger = perte du principal acheteur de produits suisses



# Accès complet au marché

Pour atteindre ces objectifs, il faut

- Englober **tous les échelons** de la chaîne de production agroalimentaire
- Éliminer les entraves **tarifaires et non-tarifaires** au commerce

Autrement dit: Accès au marché complet et réciproque



# Suppression des entraves non-tarifaires

- Pas d'entraves au commerce à cause de normes ou de règlements différents → Harmonisation de la législation
- L'UE se compose de 27 Pays-Membres qui possèdent généralement des standards de sécurité au moins aussi élevés que ceux de la Suisse
  - **Reprise de « l'acquis communautaire » dans les domaines relevant du commerce**
  - Négociations pour des arrangements spécifiques dans des domaines sensibles

# Influence d'un accord sur la politique agricole

- Pas de reprise de la politique agricole commune
- La Suisse reste indépendante concernant la définition et le financement de sa politique agricole
- L'art. 104 Cst. reste la base de la politique agricole, les paiements directs assurent la rémunération des prestations d'intérêt général
- Avec le projet DPD (WDZ), les paiements directs sont mieux ciblés sur les prestations demandées

# Pourquoi ne pas se concentrer sur la suppression des entraves non tarifaires?

- Le maintien d'une protection élevée à la frontière n'est pas réaliste à long terme → creuser le puits avant d'avoir soif
- L'industrie alimentaire a besoin de frontières ouvertes
- Objectif politique interne de l'accord: améliorer la productivité et la compétitivité de l'ensemble de l'économie alimentaire suisse
- Les entraves non-tarifaires les plus importantes – les licences d'importation – sont couplées avec des entraves tarifaires (charcuterie)
- L'UE a surtout des intérêts dans le domaine tarifaire

# Pourquoi pas seulement des accords sectoriels?

- Pas de pression sur les domaines en amont et en aval de l'agriculture
- Suppression de toutes les entraves non-tarifaires impossible
- Beaucoup d'interdépendance:  
**Ex.: Stratégie offensive dans le secteur viande**
  - Secteur viande pas concurrentiel si les prix pour les fourrage restent hauts -> Ouverture nécessaire pour les céréales fourragères
  - Libéralisation du marché de céréales fourragères impensable sans libéralisation pour les céréales panifiables



# Calendrier

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
<b>ALEA Santé</b>	Préparation dans l'administration	Négociations		Mes-sage	Débat au Parlement	Eventuel référendum	Entrée en vigueur
<b>Mesures accompa-gnement</b>		Groupe de travail ; Rapport à l'intention du DFE		Mes-sage	Débat au Parlement	Eventuel référendum	Entrée en vigueur
<b>Politique europ.</b>	Consolidation des accords existants – Elaboration de nouveaux accords						





# Contenu

1. Introduction (10')

2. OMC (20')

*Questions / Discussion (10')*

**3. Négociations Suisse-UE dans le secteur agroalimentaire et le domaine de la santé**

3.1 Politique européenne de la Suisse (15')

3.2 But et structure des négociations (15')

**3.3 Etat des négociations (30')**

3.4 Mesures d'accompagnement et financement (15')

*Questions / Discussion (20')*

4. Accords bilatéraux de libre-échange (10')

5. Négociations AOP/IGP (10')

*Questions / Discussion (20')*



# Etat de négociations

- 4 novembre 2008: La Conseillère fédérale Doris Leuthard et la Commissaire européenne Mariann Fischer Boel ouvrent les négociations
- 27 novembre 2008 / 2 février 2009: Cycles de négociations à l'échelon des chefs de négociations:
  - Entente sur la marche à suivre
  - Recours à des groupes d'experts
- Février – mai 2009: Réunion d'experts
- 13 mai 2009: Cycle de négociations VT1 – tarifaires
- 2/3 juin 2009: cycle de négociations horizontale
- Automne 2009: prochaine cycle de négociations horizontale



## Accès au marché – non tarifaire

- Toutes les entraves non tarifaires doivent être supprimées
- Principe: reprise de l'Acquis avec des exceptions concernant les domaines sensibles pour la Suisse
- Les groupes d'experts ont examiné l'Acquis communautaire
- Au niveau technique, il y a peu des différences et pas de difficulté quant à la reprise de l'Acquis
- Des arrangements spécifiques doivent être cherchés dans des domaines sensibles: OGM, désignation du pays de production, œufs issus d'élevages en batterie



## Accès au marché – tarifaire

- Les droits de douane et les contingents doivent être complètement supprimés
- Les « sensibilités » suisses doivent être prises en compte dans les délais transitoires
- Ouverture cohérente du noyau de l'agriculture
- Contrairement à la libéralisation du marché du fromage, aucun contingent ne doit être étendu ou créé
- BUT: améliorer l'accès au marché dans les deux sens, ceci dès le début de la période transitoire  
Ouverture progressive → répartir les efforts d'adaptation sur l'ensemble de la période transitoire



# Contenu

1. Introduction (10')

2. OMC (20')

*Questions / Discussion (10')*

**3. Négociations Suisse-UE dans le secteur agroalimentaire et le domaine de la santé**

3.1 Politique européenne de la Suisse (15')

3.2 But et structure des négociations (15')

**3.3 Etat des négociations (30')**

**Aliments et santé; Gaudenz Silberschmidt,**

**Chef de la Division des affaires internationales OFSP**

3.4 Mesures d'accompagnement et financement (15')

*Questions / Discussion (20')*

4. Accords bilatéraux de libre-échange (10')

5. Négociations AOP/IGP (10')

*Questions / Discussion (20')*

# Pourquoi réglementer avec l'UE les domaines agroalimentaire et sanitaire ?

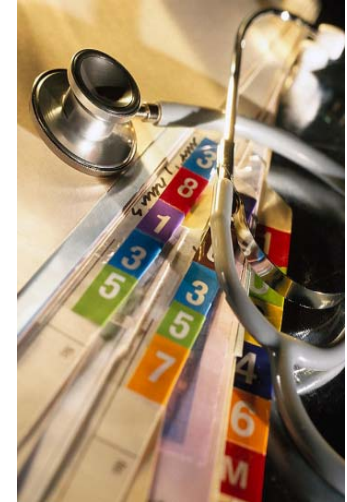
- **Collaboration uniquement ponctuelle**, jusqu'ici
- **Les maladies transmissibles** ne s'arrêtent pas aux frontières
- L'ouverture des marchés et le libre-échange nécessitent davantage de **mesures pour protéger** la santé des personnes et les consommateurs (touche aussi la révision de la loi sur les entraves techniques au commerce)
- **Les crises alimentaires** (ESB, dioxine, p.ex.) et les **dangers globaux sur la santé** (syndrome respiratoire aigu sévère, pandémies de grippe ou de grippe aviaire) exigent des mesures rapides et coordonnées des Etats touchés
- **Une reprise autonome** n'est plus praticable en raison du rythme auquel est soumis la révision de la législation de l'UE (exemple: révision de la loi sur les denrées alimentaires)



# Santé publique et sécurité des produits

## *Santé publique*

- **ECDC** (Centre européen pour la prévention et le contrôle des maladies)
- **EWRS** (Système d'alerte précoce et de réaction)
- **PHP 2008-2013** (Programme de santé de l'UE)
- **Acquis de l'UE en matière de santé**  
(maladies transmissibles, sang et produits sanguins, tissus et cellules, prescriptions sur le tabac)



## *Sécurité des produits*

- **RAPEX** (Système d'alerte rapide dans le domaine des produits non alimentaires)



# Sécurité alimentaire

Points pouvant être intégrés dans un accord avec l'UE:

- **EFSA** (Autorité européenne de sécurité des aliments)
- **RASFF** (Système d'alerte rapide pour les denrées alimentaires et les aliments pour animaux)
- **Acquis sur l'alimentation** (plus de 150 directives, ordonnances et décisions)







# Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)

- Conseil et soutien scientifique indépendant des institutions européennes et des États de l'UE dans le domaine de la sécurité alimentaire
- Analyse des risques et stratégie de communication commune dans l'UE en étroite relation avec les principes de la législation alimentaire, largement unifiée dans l'UE
- Fondée en 2002, siège à Parme (Italie) depuis 2005





## **Systeme d'alerte rapide pour les denrées alimentaires et les aliments pour animaux (RASFF)**

- Le système RASFF (*Rapid Alert System for Food and Feed*) sert à échanger des informations sur les aliments pouvant présenter un danger pour les êtres humains ou les animaux
- Il permet de mettre en œuvre, de manière rapide et coordonnée, des mesures destinées à écarter du marché les aliments pouvant mettre en danger la santé des êtres humains ou des animaux



# Reprise du Food-Acquis: Contenu et revendications

- Intégration dans le système de la sécurité alimentaire de l'UE dans l'intérêt de la Suisse et de l'UE
- L'UE exige la reprise du Food-Acquis
- Domaine juridique vaste et dynamique
- La reprise semble en principe possible pour la Suisse
- En revanche, la Suisse exige une participation à l'élaboration des règles (comitologie), pour être informée tôt sur les modifications du Food-Acquis et pour collaborer à ses adaptations



# Révision de la loi sur les denrées alimentaires

- Berne, 01.07.2009 - Le Conseil fédéral a mis en consultation la révision de la loi sur les denrées alimentaires:
- Les modifications proposées devraient permettre à la Suisse de s'associer à l'avenir aux systèmes européens pour la sécurité des denrées alimentaires et des produits.
- Dans un contexte de marché globalisé, il s'agit d'une condition essentielle afin de garantir la protection de la santé.
- L'adaptation proposée par le Conseil fédéral doit contribuer à la fois à faciliter le commerce des marchandises avec l'Union européenne (UE) et à diminuer le niveau des prix en Suisse.



## Résultats / Perspective

- Les négociations avec l'UE ont bien démarré: atmosphère constructive – vitesse soutenue
- Rencontres entre experts pour la plupart terminées
- Objectifs de la Suisse: participation EFSA, RASFF, comitologie, homologation, accès au dates EFSA/EMEA, participation aux réseaux
- Pas de problèmes insurmontables avec la reprise du Food-Acquis
- Les problèmes à approfondir sont identifiés
- Consensus sur le démarrage des travaux concernant les annexes d'un éventuel accord
- Prochain cycle de négociations prévu pour l'automne 2009



## Défis

- Reprise de l'acquis pertinent: niveaux de protection différents entre la Suisse et l'UE
- Le domaine juridique de l'UE dans le domaine de la sécurité alimentaire est vaste et se développe de manière dynamique
- Coordination des travaux entre la Suisse et l'UE: un soutien politique large est nécessaire
- Les nouvelles tâches et nouveaux devoirs nécessiteront plus de ressources





# Avantages d'un accord

## Protection de la santé et des consommateurs :

les menaces sur la santé publique peuvent être dépistées à temps et combattues de manière plus efficace; gain de sécurité et prospérité

## Meilleure coopération:

Grâce à la participation aux agences communautaires, systèmes d'alerte rapide et connexion aux banques de données; meilleure information des consommateurs et consommatrices, participation aux processus, communication plus transparente des décisions et meilleure coordination entre la Suisse et l'UE



# Avantages d'un accord

## **Systemes d'alerte rapide:**

Flux rapide d'informations, progression de la protection des consommateurs

## **Compétitivité:**

Renforcement de la place économique suisse

## **Suppression des entraves au commerce:**

Avec la participation au système de sécurité alimentaire

## **Prix plus bas:**

Par accès au marché mutuel dans le domaine agricole, augmentation de la productivité, potentiel additionnel pour l'exportation des produits agricoles et alimentaires





# Contenu

1. Introduction (10')

2. OMC (20')

*Questions / Discussion (10')*

**3. Négociations Suisse-UE dans le secteur agroalimentaire et le domaine de la santé**

3.1 Politique européenne de la Suisse (15')

3.2 But et structure des négociations (15')

3.3 Etat des négociations (30')

**3.4 Mesures d'accompagnement et financement (15')**

*Questions / Discussion (20')*

4. Accords bilatéraux de libre-échange (10')

5. Négociations AOP/IGP (10')

*Questions / Discussion (20')*



# Mesures d'accompagnement

- Isolement durant des décennies → l'ouverture des marchés est un grand défi pour le secteur agroalimentaire
- Pour une adaptation socialement supportable des accords ALEA/GesA et OMC, le Conseil fédéral prévoit des mesures d'accompagnement
  - Groupe de travail propose des mesures
  - Conseil fédéral fait une proposition de réserve au bilan



# **GT Mesures d'accompagnement: Mandat et composition**

**Développement de conditions-cadre afin que toute la filière puisse bénéficier de l'accès au marché**

- La définition concrète des instruments et des besoins financiers ainsi que le financement des mesures ne font pas partie du mandat!
- Représentants de 15 organisations de l'ensemble de la filière agroalimentaire et 2 représentants des cantons (LDK)



# GT MA: Procedure

Séance	Procédure	Date
1.	<ul style="list-style-type: none"><li>• Explication du mandat au groupe de travail</li><li>• Discussion de la procédure</li></ul>	12. juin 2008
2.	<ul style="list-style-type: none"><li>• Présentation des concepts par les membres du groupe</li><li>• Première discussion des 250 propositions déposées</li></ul>	8. octobre 2008
3.	<ul style="list-style-type: none"><li>• Groupement thématique et résumé des 250 propositions pour arriver à 80 mesures</li><li>• Discussion de la structure et des grandes lignes du rapport (Références: Cst. Art. 104, Modèle BeKo)</li></ul>	14. Janvier 2009
4.	<ul style="list-style-type: none"><li>• Clarification des points ouverts</li><li>• Détermination des accents du chapitre final</li></ul>	12. juin 2009
<b>Publication du rapport</b>		Semaine 28

# **GT Mesures d'accompagnement: Quatre paquets de mesures**

- promouvoir de manière ciblée les atouts et la compétitivité du secteur agroalimentaire suisse
- permettre le renforcement et le développement du positionnement des produits suisses sur les marchés
- contribuer à l'instauration de conditions-cadre plus attrayantes
- favoriser une transition socialement supportable



## Réserve au bilan

- Réserve au bilan comme signal soulignant la volonté d'assurer le financement des mesures d'accompagnement
- Nouvel article 19a dans la LAgr:  
Paragraphe 1: Le produit des droits de douane à l'importation des produits agricoles et des denrées alimentaires est affecté pour la période 2009 à 2016.
- Montant de départ de 400 millions de francs par année



## Réserve au bilan

- Le projet a trouvé une large approbation lors de la consultation
- Une solution concrète de financement peut rester ouverte durant la crise économique
- Une combinaison entre réduction des dépenses et augmentation des recettes doit être envisagée

# **Financement des mesures d'accompagnement**

- Le Conseil national n'est pas entré en matière le 26 mai 2009

## Raisons:

- Opposition à l'ouverture dans le secteur agricole
- Manque d'informations sur la définition concrète des mesures d'accompagnement
  - informations maintenant disponibles avec le rapport du GT MA
- La plupart des opposants soulignent une décision qui ne va ni contre un accord ni contre des mesures d'accompagnement
- Le Conseil des Etats discutera du projet à la session d'automne 2009





# Contenu

1. Introduction (10')

2. OMC (20')

*Questions / Discussion (10')*

3. Négociations Suisse-UE dans le secteur agroalimentaire et le domaine de la santé

3.1 Politique européenne de la Suisse (15')

3.2 But et structure des négociations (15')

3.3 Etat des négociations (30')

3.4 Mesures d'accompagnement et financement (15')

*Questions / Discussion (20')*

**4. Accords bilatéraux de libre-échange (10')**

**Christian Etter, Ambassadeur, SECO**

**Délégué du Conseil fédéral aux accords commerciaux**

4. Négociations AOP/IGP (10')

*Questions / Discussion (20')*



# Accords de libre-échange AELE/Suisse

	<i>Europe</i>	<i>Méditerranée</i>	<i>Monde</i>
En vigueur	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>AELE</b></li><li>• <b>CE Protocole no 2 / AA (bilat.)</b></li><li>• <b>Iles Féroé (bilat.)</b></li><li>• <b>Macédoine</b></li><li>• <b>Croatie</b></li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Turquie</b></li><li>• <b>Israël</b></li><li>• <b>OLP</b></li><li>• <b>Maroc</b></li><li>• <b>Jordanie</b></li><li>• <b>Tunisie</b></li><li>• <b>Liban</b></li><li>• <b>Egypte</b></li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Mexique</b></li><li>• <b>Singapour</b></li><li>• <b>Chili</b></li><li>• <b>République de Corée</b></li><li>• <b>SACU</b></li><li>• <b>Canada</b></li></ul>
Signé ou paraphé			<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>GCC</b></li><li>• <b>Japon (bilat.)</b></li><li>• <b>Colombie</b></li><li>• <b>Pérou</b></li></ul>
En cours de négociation	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Albanie</b></li><li>• <b>Serbie</b></li><li>• <b>Ukraine</b></li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Algérie</b></li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Inde</b></li><li>• <b>Thaïlande</b></li></ul>
En cours de préparation	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Russie</b></li></ul>		<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Indonésie</b></li><li>• <b>Chine (bilat.)</b></li><li>• <b>Hong Kong</b></li><li>• <b>Vietnam</b></li></ul>



# Produits agricoles de base dans les ALE avec des pays-tiers

- Accords bilatéraux séparés dans les ALE
- Négociations bilatérales, **Requêtes/Offres**
- **Concessions sous forme de listes positives**  
(Réductions tarifaires, contingents tarifaires préférentiels)
- **Critères pour les requêtes:**
  - Intérêts offensifs de la Suisse (ex.: fromage, viande séchée, aliments pour animaux domestiques, sucs et extraits végétaux) et intérêts à l'exportation basés sur les flux commerciaux
- **Critères pour les offres:**
  - Respect de la politique agricole CH (exemples: pas de concession sur les fourrages; produits sensibles qui sont produits en Suisse)
  - Concessions à l'intérieur des contingents OMC / contingents / saisons



# Produits agricoles transformés dans les ALE avec des pays-tiers

- En règle générale, **annexes aux ALE**
- Négociés avec les autres partenaires de l'AELE
- **Concessions dans le cadre de la loi chocolatière** (éléments mobiles, restitutions à l'exportation)
- **Principe:** Renoncement à l'élément de protection industrielle et maintien de l'élément de protection agricole
- Pays-tiers hors-Europe: concessions fixes, parfois conditionnées au renoncement aux restitutions à l'exportation
- Couvre une large partie des intérêts suisses à l'exportation dans le secteur-agroalimentaire: chocolat, produits laitiers transformés, pâtisseries, etc.



# Contenu

1. Introduction (10')

2. OMC (20')

*Questions / Discussion (10')*

3. Négociations Suisse-UE dans le secteur agroalimentaire et le domaine de la santé

3.1 Politique européenne de la Suisse (15')

3.2 But et structure des négociations (15')

3.3 Etat des négociations (30')

3.4 Mesures d'accompagnement et financement (15')

*Questions / Discussion (20')*

4. Accords bilatéraux de libre-échange (10')

**5. Négociations AOP/IGP (10')**

*Questions / Discussion (20')*

# **Négociations AOP/IGP**

## **Etat des négociations**

### Projet de déclaration d'intention

- Projet d'accord
  - Future annexe 12 AA
  - Législations équivalentes
  - Symétrie
  - Protection des AOC/IGP après examen et consultation publique
  - Clause évolutive: Nouvelles AOC/IGP et „Clause Rendez-vous“
- Echange des listes AOC/IGP



# Négociations AOP/IGP

## Prochaines étapes

- Signature de la déclaration d'intention
- Examen d'environ 800 AOC/IGP de l'UE par la CH
- Consultation publique et publication dans la Feuille officielle suisse du commerce (FOSC):  
Remarques en l'espace de 2 mois: cantons, toute personne justifiant d'un intérêt & pays tiers (→ FL)  
//: Examen des CH-AOC/IGP par la COM et consultation publique en UE
- Evaluation des résultats de la consultation
- Finalisation des listes
- Conclusion de l'accord dans environ une année et demie